Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demande de renseignements de l'assurance, résiliation contrat

---
Par MarieAnne

Bonjour,
Il y a plus de deux ans, mon assurance de protection juridique a payé dans le cadre du barème du contrat, les honoraires directement à mon avocat. Cependant, l'assurance a immédiatement résilié mon contrat après ce paiement (c'est malheureusement une pratique courante) et elle n'a pas effectué d'autres paiements dans cette affaire.

Bien sûr, à l'époque, j'ai été très contrarié par cette pratique.

Maintenant, après plus de deux ans, l'assurance (bien que je ne sois plus client) veut savoir ce qu'il est advenu de cette affaire.
Ma question est:
Dois-je encore répondre à des questions après une période aussi longue, alors que l'assurance a été résiliée par eux et que plus de deux ans se sont écoulés ?

Merci d'avance de votre clarification.

Bien cordialement

MarieAnn

Par chaber

bonjour

Vous ne répondez pas

L'assurance cherche à savoir si vous avez eu gain de cause dans le dossier et si vous avez touché une indemnisation au titre de l'art 700 pour tenter de récupérer les fonds avancés

---
Par MarieAnne

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse rapide à ma question.
Je n'ai pas touché une indemnisation au titre de l'art 700.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir répondre à une autre question concernant cette situation:

Pouvez-vous me dire si je suis obligé de communiquer avec l'assurance, étant donné qu'elle a résilié le contrat il y a plus de deux ans ?

Je vous remercie par avance. Bien cordialement
MarieAnne

Par chaber

Pouvez-vous me dire si je suis obligé de communiquer avec l'assurance, étant donné qu'elle a résilié le contrat il y a plus de deux ans ?
/citation][/i

Pas du tout. Le code des assurances prévoit une prescription biennale

---
Par MarieAnne

Merci beaucoup.